

LA BERCE DU CAUCASE

- ◆ Très grande plante, de 2 à 5 m ;
- ◆ Fleurs blanches en ombelles aplaties ;
- ◆ Tige verte, taches rouges et poils blancs ;
- ◆ Feuilles d'apparence luisantes et sans poils au revers.



Impacts

- ◆ Nuisance pour la biodiversité et la croissance des plantes indigènes (locales) ;
- ◆ Perturbation des sols et des fossés ;
- ◆ Dangereuse pour la santé.

ATTENTION ! LA SÈVE DE CETTE PLANTE PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES ! ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC LA PEAU !

Prévention

LONGTEMPS UTILISÉE PAR LES JARDINIERS AMATEURS DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, IL FAUT MAINTENANT ÉVITER DE L'INTRODUIRE.

- ◆ Ne jamais semer ou planter de berce du Caucase ;
- ◆ Ne pas couper les tiges afin d'éviter l'expansion des colonies ;
- ◆ Ne pas tenter de couper ou d'arracher cette plante mais signalez plutôt sa présence à votre municipalité.

RETROUVEZ LES DÉPLIANTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE ESPÈCE SUR NOTRE SITE INTERNET.



Une réalisation de :  **MRC DU GRANIT**
www.mrcgranit.qc.ca

Avec la participation financière de :



LA RENOUÉE DU JAPON

- ◆ Fleurs blanches, petites, nombreuses et en grappe à la base des feuilles ;
- ◆ Tige semblable à celle du bambou ;
- ◆ Forme de grandes colonies denses.

Impacts

- ◆ Perte de biodiversité ;
- ◆ Modification des bandes riveraines et cours d'eau en milieu agricole ;
- ◆ Disparition d'espèces indigènes (locales) ;
- ◆ Perturbation du drainage du sol et érosion des berges.

Prévention

LA RENOUÉE DU JAPON FAIT PARTIE DES 100 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES LES PLUS NÉFASTES AU MONDE (UICN)*.

- ◆ Savoir la reconnaître et répertorier les colonies sur votre propriété ;
- ◆ Aviser votre municipalité de la présence de la renouée du Japon ;
- ◆ Informer les gens qui vous entourent de la présence de la renouée dans votre secteur ;



*L'Union internationale pour la conservation de la nature

Attention !
Ne pas acheter de renouée du Japon ni en faire la distribution.
Ne pas composter les plants et les racines.

LE ROSEAU COMMUN

- ◆ Fleurs en forme de plumes au sommet des tiges ;
- ◆ Tige unique dressée ou courbée verte ou jaunâtre ;
- ◆ Très grande graminée, mesurant jusqu'à 2,5 m et parfois 5m.

Impacts

- ◆ Perte de biodiversité ;
- ◆ Appauvrissement des écosystèmes ;
- ◆ Assèchement des milieux humides ;
- ◆ Obstruction de la navigation ;
- ◆ Uniformisation des paysages colonisés ;
- ◆ Diminution possible des rendements en agriculture.

Prévention

LA MEILLEURE FAÇON DE NE PAS AVOIR DE PROBLÈME AVEC LE ROSEAU COMMUN C'EST DE NE PAS EN AVOIR !

- ◆ Ensemencer immédiatement le sol mis à nu à l'aide d'espèces à croissance rapide ou d'herbacées vivaces indigènes notamment dans les fossés nouvellement entretenus ;
- ◆ Planter des arbres et des arbustes pour créer de l'ombrage et pour empêcher la germination des graines de roseau commun s'il y en a dans le sol ou les environs ;
- ◆ Maintenir la végétation naturelle.

Attention !
Ne pas planter de roseau commun.
Ne pas utiliser la terre contaminée par la plante pour aménager le paysage et les remblais.



LES NERPRUNS BOURDAINE ET CATHARTIQUE

- 1. Bourdaine :** feuilles vertes luisantes, alternes à bord lisses ;
- 2. Cathartique :** feuilles finement dentelées, opposées, épine pointue à la fin des branches.

Impacts

- ◆ Nuisance pour la biodiversité et la croissance des plantes indigènes (locales) ;
- ◆ Diminution de la faune dans les boisés envahis par les nerpruns ;
- ◆ Enrichissement du sol en azote ;
- ◆ Toxique pour certains amphibiens ;
- ◆ Perte de rendement en agriculture (hôte du puceron du soya).

Prévention

LA MEILLEURE FAÇON DE PRÉVENIR LEUR PROPAGATION C'EST D'EN FAIRE UNE DÉTECTION PRÉCOCE !

- ◆ Apprendre à identifier les deux sortes de nerpruns et aviser votre municipalité de sa présence ;
- ◆ Ne pas utiliser de plantes envahissantes dans les jardins et les aménagements paysagers ;
- ◆ Jeter les plantes envahissantes à la poubelle, ne pas les composter ;
- ◆ En randonnée, éviter de disperser les plantes envahissantes en restant sur les sentiers et en gardant les animaux domestiques en laisse.



LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

- ◆ 3 à 6 feuilles finement divisées, disposées en étage de feuilles successives ;
- ◆ Tiges ramifiées (qui se divisent) à la surface, formant un tapis dense ;
- ◆ Plante aquatique submergée, enracinée au fond.

Impacts

- ◆ Perte probante de biodiversité végétale ;
- ◆ Colonisation des nouvelles superficies en zone littorale par l'espèce là où d'autres espèces indigènes ne peuvent s'implanter ;
- ◆ Effets négatifs potentiels pour certaines espèces de poisson tel que le crapet arlequin et le fondule barré ;
- ◆ Perturbation des activités nautiques ;
- ◆ Perte de valeur des propriétés riveraines.

Prévention

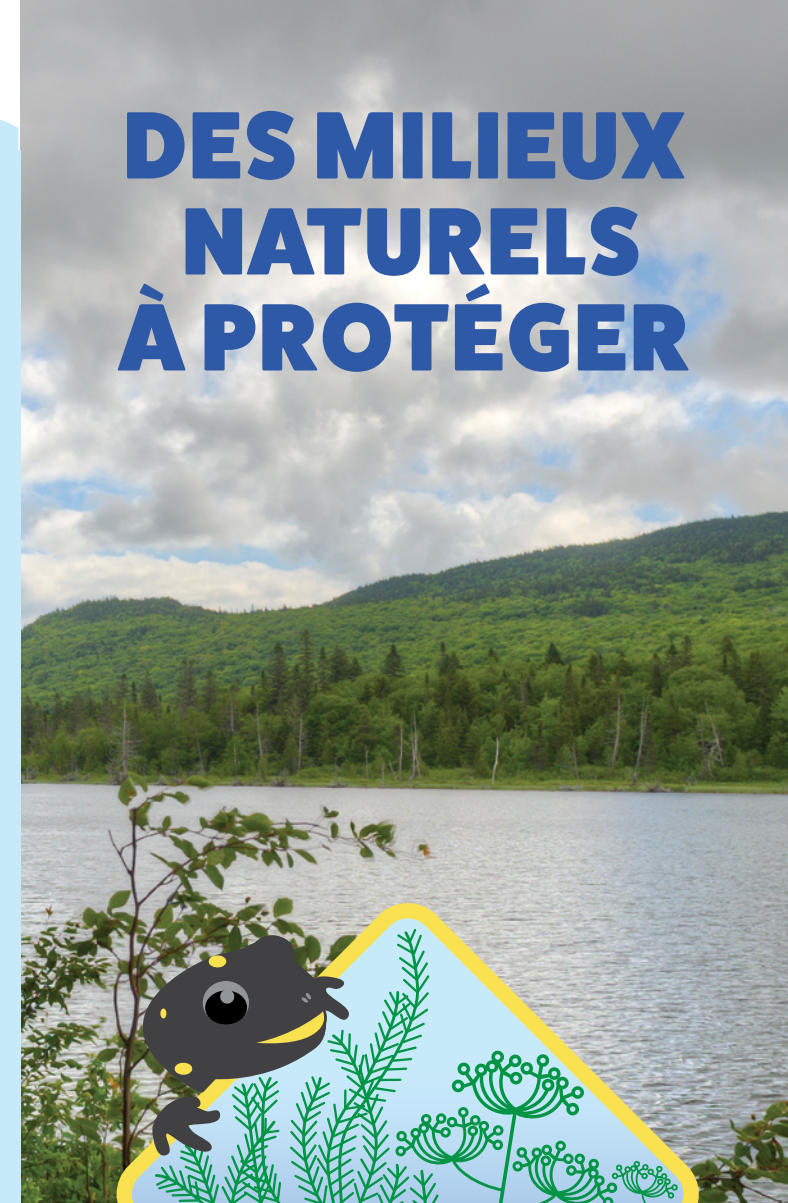
LA MEILLEURE FAÇON DE LUTTER CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS C'EST D'ÉVITER DE L'INTRODUIRE !

- ◆ Inspecter tout ce qui a touché à l'eau ;
- ◆ Retirer tout ce qui semble suspect ;
- ◆ Vider l'eau des embarcations et équipements ;
- ◆ Laver votre embarcation et vos équipements ;
- ◆ Recommencer ces étapes à chaque fois que vous changez de plan d'eau.

Attention !
Ne coupez pas et n'arrachez pas cette plante ! Un seul fragment de la plante suffit pour donner naissance à une nouvelle colonie !



DES MILIEUX NATURELS À PROTÉGER



Luttons ensemble contre les espèces exotiques envahissantes

Photo: Nadeau Photo Solutions

Le territoire de la MRC du Granit offre de nombreux lacs et milieux naturels d'une grande richesse. La présente carte illustre les principaux sites d'intérêt écologique. Il est primordial d'éviter l'introduction accidentelle d'espèces exotiques envahissantes. C'est pourquoi la MRC s'est engagée dans une campagne régionale de sensibilisation et de lutte contre ces espèces afin de préserver notre biodiversité. Nous sommes tous des acteurs de ce projet, car chacun peut contribuer à protéger nos milieux et nos lacs sensibles en appliquant les conseils que vous retrouverez dans ce document. C'est ensemble que nous pourrons faire une réelle différence!



Légende

- Lac sensible
- Autre lac présent sur le territoire de la MRC
- Secteurs de conservation et territoires d'intérêt

Localisation des plantes exotiques envahissantes (présence rapportée en 2019)

- La Berce du Caucase
- La Renouée du Japon
- Le Roseau Commun
- Les Nerpruns bourdaine et cathartique (aucune)
- Le Myriophylle à épis

Lac de la Héronnière

Superficie : 30 ha.

Désigné « habitat du rat musqué », le site abrite des espèces d'oiseau caractérisées de rares en Estrie ainsi que d'autres espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Oiseau vedette du site : le héron.

Marais Maskinongé

Superficie : 25 ha.

La rivière Maskinongé est désignée « aire de concentration des oiseaux aquatiques » avec une mention « très bon » pour la sauvagine (oiseaux sauvages des zones aquatiques). L'iris versicolore, emblème floral du Québec, est présent.

Marécage du petit lac Legendre

Superficie : 39 ha.

Présence d'un étang tourbeux à castors. Le petit lac Legendre est désigné « habitat du rat musqué ». Il abrite également des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Le site servirait d'aire de repos à la sauvagine.

Réserve écologique Samuel Brisson

Superficie : 42 ha.

Constitue un territoire représentatif d'écosystèmes fragiles où l'on retrouve des espèces floristiques rares ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées de la sorte.

Falaise de la Montagne de Marbre

Superficie : 157 ha.

Territoire d'intérêt pour la conservation : présence de 3 plantes typiques de la Gaspésie dont 2 sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Le site présente également une flore très diversifiée, un intérêt ornithologique, une géologie particulière et un site archéologique.

Grand marais de Courcelles

Superficie : 10 ha.

Adjacent à la rivière aux Bluets, ce marais représente un bon potentiel pour la sauvagine et la faune aviaire en général.

Marais de la baie Victoria

Superficie : 36 ha.

Rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau des lacs et bon potentiel pour la sauvagine.

Marécage Arnold Bog

Superficie : 54 ha.

Bon potentiel pour la sauvagine.

Forêt ancienne du lac Émilie

Superficie : 41 ha.

Composée d'une pessière à épinette blanche et à sapins de plus de 200 ans, elle n'a pas été sévèrement affectée par des perturbations naturelles. Elle est également composée de peuplements qui n'ont jamais été aménagés ou perturbés par les activités humaines.

Marécage de la rivière aux Araignées

Superficie : 146 ha.

Possède un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau des lacs. La rivière aux Araignées est désignée « habitat du Rat Musqué » et il y a également une « aire d'hivernage du cerf de Virginie » à l'Est.

Marais du lac Mégantic

Superficie : 1068 ha.

Territoire écologique majeur de par sa faune et sa flore variée et les oiseaux qui le fréquentent. Abrite des plantes caractérisées de rares en Estrie ainsi que des espèces d'oiseau désignées vulnérables ou susceptibles de le devenir.

Forêt rare du Mont Gosford

Superficie : 76 ha.

Écosystème forestier exceptionnel de la région de l'Estrie. La sapinière à oxalide de la montagne du Mont Gosford constitue un groupement végétal rare à l'échelle régionale.

